



SOMMAIRE :

- Page 1 : Editio par J. Durand
- Page 2 : Les brèves par J.D.
La Pâte à crêpes ...
- page 3 : SVC par J. D.
LOPPSI2 par J.D.
- Page 4 : L'entretien-évaluation
par J.D.
- Page 5 : Conséquence de la ré-
forme des retraites ... par J.F.
Loger
- Page 6 : «Ce matin, je vais vous
parler théâtre» par Stéphane
GUILLON.

**Nos luttes
ont construit
nos droits.**

**Nos résignations
les détruiront.**

Mobilisons-nous !

En ce début d'année, à la fois difficile et plein

d'espoir pour certains peuples, le SNADCGT réaffirme sa solidarité à tous ceux qui luttent pour la liberté, la démocratie, la laïcité et la justice sociale. En Europe et en France plus particulièrement, sous l'étouffante pression des plans de rigueur et de remise en cause des droits sociaux, il nous faut prendre modèle sur les pays en lutte aujourd'hui afin, d'une part, de ne pas tomber dans une morosité et une résignation qui nous seraient fatales et d'autre part, afin d'éviter d'attendre de se retrouver dans la situation de ces pays ...

Le climat social est « bouillonnant » et ne demande qu'à s'activer davantage ...

De nombreuses actions se développent dans le privé ainsi que le public, éducation, magistrature, etc... Cette année 2011, peut et doit être une année de lutte et de conquêtes sociales afin que revendications que portent le SNADCGT ; reconnaissance de la pénibilité , amélioration des conditions de travail, augmentation des salaires, etc ... soient enfin satisfaites.

Que nos luttes soient belles ...



Les brèves :

Déception ...:

Vous êtes un peu (?!) déçus par l'augmentation de votre salaire ... alors signer la pétition intersyndicale [ici](#)

Le chiffre du mois :

En égypte un journaliste vit avec 2 euros par jour, un médecin 3 euros et un ingénieur 4 euros, ... pourquoi feraient-ils une révolution ???

Révoltes ? révolutions ? :

Après la Tunisie qui a «détrôné» son «président», l'Egypte suit cet exemple, faudra-t-il attendre que les Français tombent au niveau des chiffres ci-dessus pour ce révolter ???

Sarkoland :

le déplacement de SARKO à Bruxelles le vendredi 4 février a nécessité non seulement l'Airbus présidentiel A330 « Air Farce One » mais en plus un Falcon 7X (Avion haut de gamme Dassault)... (ndlr : PARIS-BRUXELLES 1h 20 en TGV ...!!), vous pouvez continuer à vous serrer la ceinture ... mais vous savez au moins ou va l'argent ...).

- arômes,
- émulsifiants: alginate de calcium,
- conservateurs : acide formique,
- colorants : capsanthéine,
- agents liants: lignosulfate
- et enfin des appétants : glutamate de sodium, pour qu'elles puissent avaler tout ça.

Elles reçoivent aussi des antibiotiques, bien entendu, et surtout des anticoccidiens. Les oeufs, avant séchage, reçoivent des émulsifiants, des agents actifs de surface comme l'acide cholique et une enzyme pour retirer le sucre du blanc.

Le lait provient d'un élevage industriel où les vaches reçoivent une alimentation riche en produits chimiques :

- antibiotiques : flavophospholipol (F712) ou monensin-sodium (F714)
- antioxydants : ascorbate de sodium (F301), alphasatocophérol de synthèse (F307), buthyl-hydrox-toluène (F321) ou éthoxyquine (E324),
- émulsifiants : alginate de propylène-glycol (F405) ou polyéthylène glycol (F496),
- conservateurs : acide acétique, acide tartrique (E334), acide propionique (F280) et ses dérivés (F281 à E284),
- composés azotés chimiques : urée (F801) ou diurédo-isobutane (F803),
- agents liants : stéarate de sodium,
- colorants : F131 ou F142
- et enfin des appétants pour que les vaches puissent manger tout ça, comme le glutamate de sodium.

D'après Claude Bourguignon, ingénieur agronome, qui a notamment créé un laboratoire d'analyse microbiologique des sols, qui intervient dans de nombreux pays, pour aider les agriculteurs à retrouver la fertilité de leurs sols.

Pâte à Crêpes

Le mois de février étant le mois des crêpes voici l'histoire de la Pâte à crêpes ... Vous allez donc avoir besoin d'un peu de farine, d'oeufs et de lait ... bon appétit

Pour obtenir la farine, les grains de blé ont été enrobés d'un fongicide avant semis.

Pendant sa culture, le blé a reçu de 2 à 6 traitements de pesticides selon les années, 1 traitement aux hormones pour raccourcir les tiges afin d'éviter la verse et 1 dose importante d'engrais : 240 kg d'azote, 100 kg de phosphore et 100 kg de potassium à l'hectare, tout de même !

Le blé moissonné, dans le silo, après récolte, les grains sont fumigés au tétrachlorure de carbone et au bisulfide de carbone, puis arrosés au chlopyriphosméthyl. Pour la mouture, la farine reçoit du chlorure de nitrosyl, puis de l'acide ascorbique, de la farine de fève, du

gluten et de l'amylase. Les oeufs proviennent d'un élevage industriel où les poules sont nourries avec des granulés contenant des :

- antioxydants (E300 à E311),

SERVICE VOLONTAIRE CITOYEN (*):

Engendré par la loi LOPPSI 2, (ndlr : on vous avait prévenu ...et ce n'est qu'une des nombreuses «facettes» de cette loi ...!!!), le SVC a été crée et il va permettre de «recruter» dans la police :

- Qui va être volontaire ...? (ndlr : on les connaît ...)
- Formés ? par qui ?
- Ils seront bénévoles mais pourront être rémunérés ..?!
- Ils pourront recueillir les doléances des habitants ... (ndlr : dénoncer ...??!!)
- Ils pourront agir dans les domaines de : l'autorité parentale, du soutien aux victimes, dans l'explication de la loi aux jeunes ... (ndlr : et le tout sans formation ... ça promet)
- Ils ne seront pas fonctionnaires ... donc pas d'obligation de réserve ou de confidentialité... (ndlr : ça va balancer dur ...)

source officielle : [ici](#)

Plus que jamais, la «surveillance citoyenne» est effectivement nécessaire, mais pour s'opposer à cette politique qui est en réalité une politique de destruction des principes démocratiques, doublée d'une politique liberticide.

(*) vulgairement appelé milice ...



LOPPSI 2 ... Suite... :

Avant tout, il faut savoir que ce sera, vote le 8 février ?!, la 37^{ème} loi sécuritaire en 6 ans ... Pas mal ... quelques florilèges de cette loi au cas où ... :

- les présidents des cours d'assises seraient obliger de poser aux jurys la question d'une éventuelle peine complémentaire d'interdiction du territoire français pour les condamnés étrangers.suite à un amendement de la droite de l'UMP ... (double peine .. non ?)
- Rappelons nous que la loi LOPSI1*, à laquelle LOPPSI 2 fait suite était « un dispositif d'exception pour un sujet d'exception » (ndlr : le terrorisme...) on s'en éloigne quelque peu, non ?
- La privatisation des missions de surveillance et de gestion de l'ordre public sera possible alors que jusqu'ici cela relevait du pouvoir régalien. La nouvelle loi entérine ainsi les « partenariats public-privé » en matière de sécurité.
- La vidéosurveillance est autorisée sur la voie publique (pour l'instant ?!) et elle sera installée et effectuée par des sociétés privées ...
- une liste de noire de sites internet devant être bloqués sera transmise aux FAI sur simple demande de l'OCLCTIC, (office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication), (ndlr : auquel la DGDDI est associée ...) sans intervention d'un juge d'instruction ...
- la loi s'attaquera à «l'habitat précaire», les squats, campements, occupation de bureau (DAL, JEUDI NOIR ...) pour les sans abris ...en fragilisant encore plus ces populations ...
- peines planchers, alignement de la justice des enfants sur celle des adultes, couvre feu pour les moins de 13 ans ...etc ...

(*) le P qui manque c'est juste le P de performance qui a été rajouté dans la version 2 .

«La résistance n'est pas qu'une période de l'Histoire, c'est avant tout un état d'esprit » L. AUBRAC.

La «campagne» va bientôt commencer ... Quelques RAPPELS

Le compte rendu d'évaluation n'est rempli par l'évaluateur qu'au cours de l'entretien avec l'agent.

Son contenu doit refléter la teneur de l'échange entre l'évaluateur et l'évalué.

Les différents points de la fiche « compte rendu d'évaluation »

- Les fonctions exercées
- Les conditions d'organisation et de fonctionnement du service
- Pour l'année écoulée : les résultats professionnels obtenus, les formations suivies
- Pour l'année à venir : les formations à envisager, les perspectives d'évolution (carrière, mobilité)
- Autres points abordés à l'initiative de l'évaluateur et de l'agent
- Objectifs fixés pour l'année à venir
- Expression de l'agent.

Le compte rendu d'évaluation sera signé par l'évaluateur et l'évalué s'il y participe.

Un délai de réponse pour l'entretien :

L'agent pourra disposer d'un délai (au maximum **8 jours**) pour remplir la rubrique « expression de l'agent » du compte rendu d'évaluation qui lui aura été remis en main propre.

Au besoin un document annexe pourra y être joint. Le compte rendu d'évaluation est daté et signé par l'évaluateur et l'agent évalué.

Il ne peut être assisté par une tierce personne au cours de l'entretien.

La signature du document atteste que l'agent en a pris connaissance, pas qu'il en approuve le sens.

ATTENTION ...La brièveté du délai (10 jours) et l'obligation, pour faire un recours en CAP, d'avoir fait un recours gracieux directement auprès du supérieur hiérarchique (en cas de contestation des termes) ne laisse pas aux agents un temps de décision suffisant et les soumet davantage aux pressions des supérieurs hiérarchiques immédiats. Voir tableau ci-dessous

De fait, le délai de recours est ramené à un mois (10 jours pour le recours gracieux, 10 jours pour la réponse de l'évaluateur, 10 jours pour le recours en CAP).

Vous contestez :

Les termes du compte-rendu	Recours gracieux préalable dans un délai de 10 jours
Les termes et la décision	Idem
La décision	Recours en CAP direct dans un délai de 2 mois



L'administration a admis que le fonctionnement des services et la manière de servir des agents s'inscrivent dans une logique de « résultats » et de « performance », par la responsabilisation de chacun dans son activité et à tous les niveaux.

L'entretien-évaluation ouvre donc la voie, comme l'a toujours dénoncé le SNADCGT à une reconnaissance de la manière de servir substituant aux garanties collectives une logique de mérite individuel et de mise en concurrence des personnels. Cet entretien professionnel n'étant qu'une étape vers une gestion plus individualisée des rémunérations.

Le SNADCGT affirme que la réalité de l'activité professionnelle dans la mise en œuvre des politiques publiques est la résultante de travaux collectifs des personnels et non de travaux individuels ou individualisés.

Le SNADCGT dénonce et condamne de telles évolutions qui risquent de générer un affaissement de l'efficacité des missions publiques entraînant une dégradation inacceptable de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

La loi n°2010-1330 du 9 novembre dernier portant réforme des retraites (1) a des conséquences multiples sur les conditions de départ à la retraite et de vie des futurs retraités qu'ils soient salariés du secteur privé ou du secteur public. Les fonctionnaires, et les douaniers que nous sommes, n'échappent pas aux conséquences de cette réforme, dont les dispositions – il faut le rappeler – **n'ont fait l'objet d'aucune négociation.**

Au rang des conséquences, il faut noter par exemple que l'âge légal de départ à la retraite va progressivement être repoussé pour passer de 60 ans à 62 ans en 2018, tandis que la limite d'âge actuelle de 65 ans sera aussi repoussée progressivement de deux ans.

Le dispositif de départ anticipé à la retraite pour les fonctionnaires qui ont effectué 15 ans de service et qui ont élevé 3 enfants est abandonné et va disparaître progressivement.

La CPA (Cessation Progressive d'Activité) a disparu le 1er janvier 2011. Seuls les agents admis en CPA avant cette date conservent le bénéfice de ce dispositif.

L'alignement de la cotisation-retraite des fonctionnaires sur le privé va s'échelonner sur dix ans. Elle passera de 7,85% à 10,55% du traitement brut.

La cotisation a été augmentée dès le 1er janvier dernier et fixée à 8,12%.

Conséquences de la réforme des retraites de 2010 sur le service actif en douane

Cette énumération n'est pas exhaustive puisque la réforme modifie aussi la détermination des critères de calcul des pensions, supprime la validation des services auxiliaires et « le traitement continué » du mois de départ à la retraite (au 1er juillet 2011).

Même si cette phase de réforme des retraites que nous subissons n'a pas mis en cause directement les régimes publics de compensations de la pénibilité du travail (départ anticipé à la retraite et bonifications), les agents qui exercent ou qui ont exercé en Surveillance, subissent aussi, avec leur particularité, les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi du 9 novembre 2010.

- L'âge de départ anticipé à la retraite avec jouissance immédiate de la pension sera progressivement porté à 57 ans en 2018 et l'âge limite repoussé de la même façon de 60 à 62 ans.

- La durée d'exercice en Surveillance, nécessaire pour pouvoir prétendre au bénéfice d'un départ anticipé à la retraite et à la bonif du 1/5ème, passe de 15 à 17 années à compter du 1er juillet 2011.

- Concernant la bonif du 1/5ème, il sera nécessaire de justifier de 27 ans de services publics effectifs au moins (à compter du 1er juillet 2011). D'autre part, la « barrière » actuelle des 58 ans, à partir de laquelle une dégressivité de la bonification s'applique jusqu'à l'âge limite, va suivre le mouvement et progressivement s'établir à 60 ans.

- Le taux de cotisation-retraite pour les agents exerçant en Surveillance qui est actuellement de 10,35% du traitement brut augmenté du montant de l'indemnité de risque (2), s'établira à terme à 13,05% sur la même assiette élargie. Au 1er janvier dernier, la cotisation a déjà été portée 10,62%.

La CGT et le SNAD CGT pour ce qui le concerne, n'acceptent pas la réforme des retraites et sont résolus à combattre les dispositions qui ont été adoptées en 2010, avec tous ceux qui seront décidés à le faire, à commencer par les douaniers.

D'ores et déjà, il y a lieu de se préparer à une prochaine offensive sur les retraites des fonctionnaires, notamment sur les dispositifs de reconnaissance de la pénibilité du travail (départ anticipé à la retraite et bonif).

Dans la CGT, le SNAD CGT est partie prenante d'un travail collectif, solidaire privé-public sur ces enjeux. (Suite dans le prochain GAFIAN)

(1) Décrets n° 2010-1740, n° 2010-1741, n° 2010-1744, n°2010-1748 et n° 2010-1749 du 30 décembre 2010.

(2) Parmi les mesures obtenues par les douaniers à l'issue du conflit des finances de 1989, figure la prise en compte de l'indemnité de risque (à l'époque l'IRTI) pour le calcul du montant de la pension. Cette mesure, que la CGT a accueilli avec satisfaction, a été accompagnée par la décision d'augmenter la cotisation-retraite payée par les agents de la Surv de 1% sur le traitement brut mais aussi sur l'indemnité de risque, passant de 7,85% du traitement brut à 8,85% sur la nouvelle assiette.

Nous combattons cette disposition depuis le début en demandant l'application du taux de cotisation prévu par le code des pensions jusqu'ici, à savoir 7,85% sur le traitement et sur l'indemnité de risque.

D'autre part, l'octroi de la bonif du 1/5ème s'est traduit aussi par la décision d'augmenter de 1,5% le taux de la cotisation-retraite payée par les agents de la Surv. Cette dernière est donc passée de 8,85% du traitement brut augmenté de l'indemnité de risque à 10,35% sur la même assiette élargie.



La dernière chronique qui a valu à S. GUILLON d'être licencié de France Inter, liberté d'expression quand tu nous tiens ...!!!

«Il y a en ce moment à Paris une pièce de boulevard extraordinaire !!!

Ça s'appelle "Panique à l'Élysée", l'action se déroule de nos jours, et l'auteur a imaginé un gouvernement totalement corrompu, pourri jusqu'à la moelle. Alors tout est exagéré évidemment, c'est le principe du vaudeville, on grossit le trait, pour provoquer le rire. Alors là où l'idée est géniale, c'est que ça se passe en période de crise, le pays est en récession, y'a des milliers de chômeurs, le premier ministre demande au peuple de se serrer la ceinture...

Et à côté de tout ça, tous les ministres et secrétaires d'état se gavent comme des porcs sans le moindre état d'âme. Il y a un côté "les Nouveaux Monstres" de Dino Risi.

Par exemple vous avez un secrétaire d'État, un certain Mr BLANC : Il s'offre 12000 € de cigares. Tous les mois il envoie son chauffeur les acheter et c'est le contribuable qui paye ! Et quand il sent qu'il va se faire gauler, parce qu'un journal satirique va sortir l'affaire, il rembourse 3000 €, c'est une vraie crapule !

Vous en avez un autre, JOYANDET, comme ça lui casse les pieds de prendre un avion de ligne comme un vulgaire plouc, il loue un jet privé, 116500 € l'aller-retour ; Hi hi hi, il s'en fout, ce n'est pas son fric ! Et le plus drôle – ahhhh, les personnages sont d'un cynisme absolu ! – c'est qu'il y va pour animer une conférence sur la reconstruction d'Haïti ! Alors vous me direz, en matière de reconstruction, il en connaît un rayon, parce que y'a un moment, dans la pièce, où il truque un permis de construire pour agrandir sa villa dans une zone hyper protégée..

Comme les gars ne sont jamais punis, jamais renvoyés, à chaque fois qu'ils se font gauler, 2 mois plus tard, ils recommencent, ils sont persuadés d'être intouchables !

Leur chef, alors leur chef, il laisse faire, c'est un petit nerveux, qui a des problèmes de couple, il vit avec un ancien mannequin plus ou moins chanteuse... Il ne pense qu'à sa réélection !

Alors ce qui est génial, c'est qu'il y en a pas un pour sauver l'autre ! Même ceux qui ont l'air purs au début, investis d'une mission, tu t'aperçois qu'ils sont pourris ! > A un moment vous avez une mademoiselle BOUTIN qui arrive. Alors elle c'est la bonne fille, c'est la rondeur comique, et pis elle a un p'tit côté catho, petite sœur des pauvres. Tu t'dis : bon, c'est l'honnêteté sur Terre, jamais elle détournera un centime, et paf, tu découvres qu'elle est payée 9500 € pour réfléchir ! Alors vers la fin y'a un gars qui lui dit :- "Mme Boutin, heureusement que vous n'fumez pas pour réfléchir ! Avec 9500 € par mois, vous ne pourriez jamais vous offrir 12000 € de cigares comme M. Blanc". Ah ah ah, oh, eh, on rigole vachement !!! Non, c'est très très bien vu cette pièce, parce que dans leur vie privée, les ministres, les secrétaires d'État, ils font exactement le contraire de ce pourquoi ils ont été nommés ! > Par exemple, le ministre de l'Intérieur, un certain BRICE, il fait des vanes racistes hyper lourdingues ! > Alors qu'il devrait rassembler les communautés... La secrétaire d'État à la Ville, FADELA quelque chose, alors qu'elle doit résoudre le problème du logement en banlieue, elle file un appartement de fonction à sa famille ! Et tout est comme ça, hi hi, tout est comme ça !!!

A un moment vous avez un grand mec, sinistre, une tête de curé, Woerth qu'il s'appelle. Quand il était ministre du Budget, il a fait rentrer sa femme au service d'une riche héritière pour gérer sa fiscalité, une Madame B... Et t'apprends qu'elle possède une île aux Seychelles, non déclarée aux impôts, et plusieurs comptes en Suisse !...

Là, j'ai décroché... Non, j'ai décroché, c'était trop énorme.

Même un vaudeville faut que ça reste plausible !!!

Vous pouvez pas avoir d'un côté un ministre du Budget qui dit : "il faut rapatrier l'argent des français planqués en Suisse, j'ai une liste de 3000 noms, ceux qui s'dénoncent pas, ça va chier! et de l'autre côté sa propre femme qui gère l'argent suisse d'une riche contribuable française !!!... C'est pas une pièce sur la Mafia !... On n'est pas chez Berlusconi !...

Sinon la grande force de cette pièce, son point fort, c'est que l'intrigue se passe pendant un Mondial de foot. Et notre équipe nationale est une allégorie du gouvernement : nulle, prétentieuse, hautaine, et je-m'en-foutiste ! C'est une équipe de privilégiés, ils ont une vie de rêve, des tas d'avantages, et au lieu de montrer l'exemple, d'être proches des gens, humains, ils se conduisent avec un cynisme et un dédain incroyables. C'est une pièce très noire. Très noire et qui fait froid dans le dos.

Finalement c'est pas un vaudeville, c'est une tragédie...»

Stéphane GUILLON

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

Nom :

Prénom :

☐ prendre contact

Service :

Indice :

☐ me syndiquer

Adresse :

Ville :

Telephone :

Signature :

Bulletin à renvoyer à :

SNAD-CGT - Local Syndical - 244 rue Marcel Pellissier - 30021 NIMES CEDEX 1